

NORME
INTERNATIONALE

ISO/CEI
7501-2

Première édition
1995-12-15

**Cartes d'identification — Documents de
voyage lisibles par machine —**

iTeh STANDARD PREVIEW

Partie 2:
Visa lisible par machine

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/4500ced6-99e4-4abc-bc18-ee669d68b903/iso-iec-7501-2-1995>
ISO/IEC 7501-2:1995
Identification cards — Machine readable travel documents —
Part 2: Machine readable visa



Numéro de référence
ISO/CEI 7501-2:1995(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment ensemble un système consacré à la normalisation internationale considérée comme un tout. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des différents domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux.

Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et la CEI ont créé un comité technique mixte, l'ISO/CEI JTC 1. Les projets de Normes internationales adoptés par le comité technique mixte sont soumis aux organismes nationaux pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des organismes nationaux votants.

La Norme internationale ISO/CEI 7501-2 a été élaborée par le comité technique mixte ISO/CEI JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 17, *Cartes d'identification et dispositifs associés*.

L'ISO/CEI 7501 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Cartes d'identification — Documents de voyage lisibles par machine*:

- *Partie 1: Passeport lisible par machine*
- *Partie 2: Visa lisible par machine*
- *Partie 3: Taille 1 et taille 2*

© ISO/CEI 1995

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

ISO/CEI Copyright Office • Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Version française tirée en 1997

Imprimé en Suisse

Cartes d'identification — Documents de voyage lisibles par machine —

Partie 2 : Visa lisible par machine

La présente édition du document suivant est adoptée comme Norme internationale ISO/CEI 7501-2:1995 :

- Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Documents de voyage lisibles par machine (doc 9303, partie 2), Visas lisibles par machine, sections III et IV, Spécifications techniques.

La présente Norme internationale spécifie la forme des visas lisibles par machine et donne des recommandations sur leur mise au point, spécialement en ce qui concerne les parties du document contenant les informations sur son détenteur, qui sont sous une forme permettant tant une lecture visuelle qu'une lecture par machine.

Elle est basée sur une norme constituée par le document 9303, partie 2, de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

La présente Norme internationale a pour but d'être utilisée dans toutes les applications en rapport avec les visas lisibles par machine.

Le document 9303, partie 2, de l'OACI est tenu à jour par un Groupe consultatif technique sur les documents de voyage lisibles par machine (TAG/MRTD). L'ISO/CEI JTC 1 a fourni la liaison durant les réunions du TAG/MRTD portant sur le document 9303, partie 2, et a examiné les spécifications techniques faisant l'objet de la présente annonce d'entérinement.

Les informations sur le TAG/MRTD pour le document 9303, partie 2, de l'OACI peuvent être obtenues en s'adressant au Secrétaire général, Organisation de l'aviation civile internationale, 1000 Sherbrooke Street West, Montréal, Québec, Canada H3A 2R2.

NOTE — Des copies du document 9303, partie 2, de l'OACI peuvent être obtenues auprès de l'Organisation de l'aviation civile internationale, 1000 Sherbrooke Street West, Montréal, Québec, Canada H3A 2R2.

Les spécifications techniques définies dans les sections III et IV du document 9303, partie 2, de l'OACI se réfèrent à une série de Normes internationales, et plus particulièrement les suivantes :

ISO 1073-2: 1976, *Jeux alphanumériques de caractères pour la reconnaissance optique — Partie 2 : Jeu de caractères ROC-B — Formes et cotes de l'image imprimée.*

ISO 1831: 1980, *Spécifications d'impression des caractères pour reconnaissance optique.*

ISO/CEI 7810: 1995, *Cartes d'identification — Caractéristiques physiques.*

ISO 8601: 1988, *Éléments de données et formats d'échange — Échange d'information — Représentation de la date et de l'heure.*

ISO 3166: 1988, *Codes pour la représentation des noms de pays.*

Informations complémentaires

Les sections I et II du document 9303, partie 2, de l'OACI ne sont pas adoptées dans la présente Norme internationale.

La section I est intitulée « *Introduction* ».

La section II est intitulée « *Considérations générales* ».

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 7501-2:1995](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a56bde60-99c4-4a6e-8e18-ee669d68b903/iso-iec-7501-2-1995)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a56bde60-99c4-4a6e-8e18-ee669d68b903/iso-iec-7501-2-1995>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/IEC 7501-2:1995

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a56bde60-99c4-4a6e-8e18-ec669d68b903/iso-iec-7501-2-1995>

ICS 35.240.15

Descripteurs: traitement de l'information, échange d'information, carte d'identification, carte d'identité, document lisible par machine, document de voyage, passeport, spécification, propriété physique, dimension, disposition.

Prix basé sur 1 page
